



FLASH N°59 - 02/10/2024

Défense professionnelle : Etat des lieux

Le 17 juin dernier, l'UPTR était invitée au Parlement wallon par les formateurs du Gouvernement wallon, Georges-Louis Bouchez et Maxime Prévot afin de présenter les principales attentes des transporteurs et logisticiens belges pour la législature à venir.

Ce lundi 1^{er} octobre, c'est à François Desquesnes (Les Engagés), le nouveau Vice-Président et Ministre wallon du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité que l'UPTR a pu remettre et exposer en détails les points régionaux de la dernière mise à jour de son [cahier de revendications](#).



Hier, l'UPTR a transmis ses félicitations (et ses revendications) à la nouvelle Ministre flamande de la Mobilité et des Travaux publics, Annick De Ridder (N-VA). Cette dernière est une personnalité bien connue du monde du transport (et de l'UPTR), en sa qualité d'(ex) Echevine du Port d'Anvers.

En Région bruxelloise, l'UPTR a récemment rencontré le Formateur David Leisterh (MR).

S'agissant du Gouvernement Fédéral, sous l'égide de l'asbl TLB, les revendications essentielles, communes aux trois fédérations reconnues, ont été transmises au Formateur Bart De Wever.



L'UPTR reste, par ailleurs, régulièrement en contact avec le Vice-Premier Ministre et Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME (en affaires courantes), David Clarinval (MR), assurément lorsque, à la table des négociations, il est question du diesel professionnel ...

La mission de défense professionnelle d'une fédération n'est pas simple à résumer. Du grand public, le « lobby » est souvent mal perçu et ce, parce que mal compris.

Pour l'UPTR, cette tâche essentielle se résume en deux évidences :

Un message clair et des données objectives pour étayer des revendications cohérentes.

Ces dernières sont consultables [en ligne](#), en toute transparence !

L'UPTR ne doute pas que les transporteurs et logisticiens y retrouveront les préoccupations économiques et sociétales qui sont les leurs.

Michaël Reul
Secrétaire Général